



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 juin 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Mai 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 10 Juin 1996

**Convention fixant les conditions de mise à disposition d'un agent
municipal entre la Ville de NIORT et le Commissariat de Police**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,
Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE,
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre GUERIT, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD,
M. Michel RIVALLIN, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Hervé LAMPIN.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.
Mme Christiane ROUSSELLE

**d'un agent municipal entre la Ville de NIORT
et le Commissariat de Police**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que la Ville de NIORT a conclu le 26 Janvier 1993 avec l'Etat et le Département des Deux-Sèvres, un projet local de sécurité qui se propose de contribuer à la lutte contre la petite et moyenne délinquance, notamment celle de la voie publique. Ce projet s'articule en trois orientations :

- le redéploiement des moyens et des missions de la Police Nationale,
- la prise en charge par la Collectivité, de missions qui ne relèvent pas prioritairement de la Police Nationale, en contrepartie d'une présence policière accrue sur la voie publique,
- la coordination des efforts des différents partenaires.

Dans ce cadre, le projet prévoit la mise à disposition d'un fonctionnaire municipal auprès du Commissariat de Police de Niort, afin d'assurer des tâches administratives en remplacement d'un policier affecté sur le terrain.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à disposition gratuite d'un agent de la Ville de NIORT auprès du Commissariat de Police de Niort et autoriser M. le Maire à signer avec M. le Préfet des Deux-Sèvres, la convention correspondante qui fixera la durée et les conditions de cette mise à disposition.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)